



# AVIS PUBLIC

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 29 mars 2021, le règlement suivant a été adopté et a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 août 2021.

- Règlement 2020-366 décrétant une dépense de 2 015 450 \$ et un emprunt de 2 015 450 \$ pour la conception et l'aménagement d'installations au parc Denis-Laporte.

Ce règlement d'emprunt 2020-366 entre en vigueur le 10 août 2021.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 10 août 2021

Pierre Rondeau

Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 10 août 2021 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 août 2021.